

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2016

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, Mme Annick Desplace, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon.

Excusés : M. Patrick Favre (*donne pouvoir à Alain Laforest*), M. Thimoté Deprele (*donne pouvoir à Jean-Pierre Botteron*)

Secrétaire de séance : Jany Cancela

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet 2016.

Informations

Mandatement des dépenses supérieures à 500 € :

Investissement

Latitude acompte finalisation du PLU 8 520 € - Belviloc achat de barrières 609,60 € - Maison Patay meubles cantine 3 999,50€ - Humbert autolaveuse 4 800€ - Humbert tondeuse thermique 1 559,29€ - SIB Lanty solde pose de protection vitraux 20 971,08 €- Breda frères travaux peinture et sol école 12 616,98 €.

Fonctionnement

Sdei : consommation bâtiments communaux 4 351,49€ - Edf collectivités : consommation bâtiments communaux 4 272,96€ - Gaz de France : consommation bâtiments communaux 15 710,10€ - Transport Favreau : gasoil non routier 1 880,42€ - Tournusienne : marquage au sol 3 942,72€ - Fournitures scolaires : 5 010,01€ - BNP Paribas : location photocopieurs 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 1 406,40€ - Ge Capital équipement : location téléphone 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 1 717,20 € - Adrien Marion : fleurs 991,35€ - Dombes Hottes : maintenance et changement de filtres hotte cantine 1 030,80€ - Horloges Plaire : remplacement battant cloche église 1 233,35€ - SEB : remplacement néons espace loisirs 798,40€ - Socotec : vérification électrique 1 679,81€ - JG Durand : aménagement placard salle des fêtes 1 419,12€ - JG Durand : travaux école 2 322,32€ - MTB : réparation chaudière espace loisirs suite orage 30 juillet 4 062,76€ - Avanti Sport : maintenance panneaux basket 1 604,10€ - Sandelion : vidange tracteur 709,98€ - Desautel : vérification extincteur 603,83€ - Desk Sud : maintenance copieurs 1 968,60€ - Isinet : contrat de maintenance + achat de 2 onduleurs 4 506,60€ - Aviva assurance : boxer 561€ - Axa : assurance matériel agricole 518,79€ - Casc formation : formation PSC1 personnel communal 602€ - Toques Chaud : banquet des pompiers 700 € - Auberge Vigneronne : repas des aînés 1 225€ - DG Promo : bulletin communal 1 593,90€ - Maisonneuve : transport piscine 1 188€ - La Poste : frais d'affranchissement 739,37€ - Trésorerie Belleville : autorisation droits des sols 2015 4 392€ - CCSB : location bassin piscine 1 960€ - CDG69 : médecine préventive 534,21€ - Sdis : contribution 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 9 018€ - Sybémol : participation 2016 8 412,66€ - Siamva : redevance eau pluviale + participation subvention équilibre 24 035€ - Beaujolais basket : subvention 1 000€ - Coopération scolaire : subvention 2 000€ - Restaurant scolaire : subvention 3 440€ - Cru Régnié : solde subvention Fête des Crus 4 000€.

Personnel

Claudine Mace-Manivel, contrat accroissement temporaire d'activité du 1^{er} septembre 2016 au 9 juillet 2017, 8.85/35^{ème} pour la surveillance de la cantine.

Estelle Poncet, remplacement de Christiane Lagneau, atsem, du 31 août au 22 septembre 2016, 35h.

Micheline Roche, contrat accroissement temporaire d'activité du 1^{er} septembre 2016 au 9 juillet 2017, 1.85/35^{ème} pour les NAP.

Patricia Beillimaz, contrat accroissement temporaire d'activité du 1^{er} septembre 2016 au 9 juillet 2017, 9.87/35^{ème}, pour la surveillance de la cantine et les NAP.

Patricia Marty, contrat accroissement temporaire d'activité du 5 septembre 2016 au 9 juillet 2017, 1.23/35^{ème} pour les NAP.

Valérie Barraud, remplacement Christèle Lespinasse du 5 au 11 septembre 2016, 13/35^{ème} pour le ménage des salles communales.

Autres informations

Monsieur le Maire informe le conseil :

- De la naissance du petit Sacha Deprele le 11 septembre 2016, fils de Valérie et Thimoté Deprele.
- Que les journées du Patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre 2016
- Que le Raid Bleu aura lieu du 29 octobre au 1^{er} novembre 2016

- D'un courrier de M. et Mme Taconet au sujet de la parcelle AL 171. Il informe le conseil que la commune n'est pas encore propriétaire de cette parcelle. Une réponse leur sera faite.
- Tient à souligner la très bonne initiative d'Agnès Crozet, Atsem, lors de l'incendie du 8 septembre qui a fait évacuer les enfants dans le jardin. Application des règles qui avaient été vues avec le personnel communal lors de la manœuvre faite avec les pompiers.

Urbanisme :

Déclaration d'intention d'aliéner

Françoise Coquillion adjointe à l'urbanisme, présente plusieurs DIA :

- Pour les parcelles AL 36 et AL 175, « 35, Place de l'église et le bourg ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour les parcelles AO 55, AO 56 et AO 60, « Aux Brosses ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour la parcelle AO 104, « Cote de la Pierre ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour la parcelle AM 48 « 118, Chemin de la Place ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Syder : Alimentation électrique lieu-dit « Le Clairon »

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, informe le conseil municipal que, dans le cadre d'une demande d'instruction d'urbanisme lieu-dit "Le Clairon", et à la demande d'ENEDIS (ex ERDF), un renforcement du poste de transformation électrique "Tour Bourdon" serait nécessaire. Ces travaux représentent un coût résiduel à charge pour la commune de 1 000 €. Elle indique que ce poste "Tour Bourdon" de 50 kva sera, une fois le bâtiment raccordé, à 95,2% de sa capacité maximum et, par ailleurs, que les besoins futurs d'alimentation électrique sur ce poste seront très limités étant donné l'application des nouvelles règles en matière de construction. Elle propose donc que la commune ne donne pas une suite favorable à la demande de renforcement du poste "Tour Bourdon". Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de renforcement du poste de transformation électrique Tour Bourdon.

Bâtiments

Agenda accessibilité Ad'ap

Jany Cancela donne lecture d'un courrier du Préfet reçu le 18 juillet 2016 précisant que la commune n'a pas transmis l'agenda accessibilité. Une réponse a été faite au Préfet pour l'informer que la commune lui transmettrait cet agenda dans les plus brefs délais. Il précise au conseil municipal que l'Etat a pris plusieurs mesures dont une ordonnance du 26 septembre 2014, instituant un agenda accessibilité appelé « Ad'Ap » qui était à déposer avant le 27 septembre 2015.

Cet agenda permet de ventiler les travaux à réaliser sur une période de 3 ans, voire 6 ans en cas de masse de travaux importante à réaliser. Cet agenda est une opportunité de se mettre en conformité, mais également une obligation, assortie de sanctions.

A ce titre, Jany Cancela rappelle au conseil que la commune a missionné en 2012 le cabinet Beaumont pour réaliser un diagnostic relatif à l'accessibilité des personnes à mobilités réduites dans les Etablissements Recevant du Public. La commune devant s'engager, Jany Cancela propose au conseil municipal de délibérer sur la proposition qui sera faite à la Préfecture.

Pour l'année 2016, 43 869,82 € ont été budgétisés.

Mairie : Mise en conformité de l'ascenseur (platine cabine, extérieur, sonore) – Mise aux normes des portes d'accès à la salle du conseil municipal – Escalier intérieur (bandes éveils podotactile, nez de marche, contre marche, main courante).

Salle des Fêtes : Sanitaires wc (lave main, barres d'appui) – Baisser les lavabos et les miroirs – Nivelier le seuil de l'entrée – Estrade 4 marches (nez de marche, rampe).

Cantine : Mise aux normes des escaliers extérieurs (escaliers passerelle, parking, escalier secours), mettre des bandes d'éveil podotactile, main courante, contre marche, nez de marche, éclairage – Isolation acoustique du plafond – Remplacer l'auge par 2 lavabos.

Espace loisirs : Mettre à la bonne hauteur le panneau de stationnement arrêt interdit + catégorie usagers – nivelier l'entrée – dans les vestiaires remplacer les auges par des lavabos et ajouter 2x2 patères.

2017

Ecole : accès de plain-pied – place de stationnement – cheminement vers la cantine – mise aux normes des escaliers – sanitaires des grands.

2018

Eglise : accès extérieur – grande porte d'entrée.

Maison associative : Sanitaire remplacer les lavabos – cuisine baisser l'évier.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes à mobilités réduites.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'agenda accessibilité programmée permet à tout gestionnaire ou propriétaire de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements ou installations après le 1^{er} janvier 2015.

L'agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, 6 ans voire 9 ans), de financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il aurait dû être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

La commune de Régnié-Durette va élaborer un agenda accessibilité pour se mettre en conformité.

Cet agenda sera déposé le plus rapidement possible en Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'élaboration d'un agenda accessibilité pour mettre en conformité les établissements recevant du public, autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Achat et pose de panneaux de basket sur vérin pour le baby basket

Jean-Pierre Botteron, conseiller délégué aux associations, informe le conseil municipal que pour avoir le label école de basket, Beaujolais Basket a fait la demande auprès de la mairie de l'achat et de l'installation de panneaux pour le baby basket. Ce sujet avait été évoqué lors du dernier conseil municipal. Le montant du devis s'élève à 2 133,12 € TTC. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la commande pour un montant de 2 133,12 € TTC.

Finances : Décisions modificatives – Virements de crédits

Jany Cancela, adjoint aux finances, explique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour l'achat des panneaux de basket pour le baby basket.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte 022 <i>Dépenses imprévues</i>	-2 134 €	
Compte 023 <i>Virement à la section d'investissement</i>	+ 2134 €	
Investissement		
Compte 2188 <i>Autres immo corporelles</i> Opération 961 Bâtiments divers	+ 2 134 €	
Compte 021 <i>Virement à la section de fonctionnement</i>		+ 2 134 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative telle que présentée.

Personnel : Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire

Jany Cancela, adjoint aux finances, explique au conseil municipal que le 10 novembre 2011, est paru un décret d'application de la loi du 2 février 2007 qui définit les conditions de la participation financière par les employeurs territoriaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Cette participation financière constitue une aide à la personne. Elle doit être fixée sous forme d'un montant unitaire en euros par agent et arrêtée par délibération. Cette participation peut être modulée pour des raisons sociales et est soumise à l'impôt sur le revenu. Il précise que 2 dispositifs sont possibles, la labellisation et la convention de participation. Pour les petites communes, la labellisation est plus souple car elle permet de préserver le choix des agents en fonction de leur besoin, d'assurer dans les meilleures conditions la solidarité entre les actifs et entre les collectivités grâce à une mutualisation au niveau national, permet à l'agent de conserver sa mutuelle en cas de mutation. La moyenne nationale pour la participation employeur est fixée à 24,50 €. Jany Cancela propose au conseil

municipal : le dispositif de la labellisation, la modulation sur le temps de travail et une participation à hauteur de 30 € pour les temps plein.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer à compter du 1^{er} octobre 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Décide de moduler la participation en fonction du temps de travail des agents. Les agents à temps complet bénéficieront de la totalité de la participation, le calcul de la participation sera fait au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix « pour » 30 € et 8 voix « pour » 25 €, décide de verser une participation mensuelle de 25 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, modulée en fonction du temps de travail de l'agent.

Cyberespace : Renouvellement des ateliers informatique

Annick Desplace, conseillère déléguée responsable du cyberespace, propose au conseil municipal de renouveler les ateliers informatique du jeudi matin. Cet atelier avait été mis en place pour 3 mois d'essai et il convient de reprendre une délibération afin que ces cours informatique puissent reprendre rapidement. Les ateliers ont lieu le jeudi matin de 9h00 à 12h00 pour un montant de 3.5€ les 2 heures pour les personnes adhérant au club Lou Gras'Mottes et 6 € les 2 heures pour les personnes non adhérentes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la session informatique du jeudi matin de 9h00 à 11h00. Décide de maintenir le tarif à 3.5 € les 2 heures pour les adhérents du Club Lou Gras'Motte et 6€ les 2 heures pour les personnes non adhérentes.

Election Miss Beaujolais 2018 : demande de gratuité de l'espace loisirs

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la Fête des Crus, Madame Chantal Ledent, Présidente du comité Miss Beaujolais a contacté la mairie afin de savoir si la commune accepterait que l'élection 2018 de Miss Beaujolais se fasse à Régnié-Durette. Elle a, par la même occasion, demandé la gratuité de l'espace loisirs. L'élection de Miss Beaujolais 2018 aura lieu le 3^{ème} week-end du mois de mars. Après débat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la gratuité de l'espace loisirs et le paiement des consommations d'eau, d'électricité et de gaz. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix « pour » 1 voix « contre » et 3 abstentions, décide de proposer la gratuité de l'espace loisirs pour l'élection de Miss Beaujolais 2018, décide que le comité Miss Beaujolais devra prendre à sa charge les frais de consommations d'eau, d'électricité et de gaz.

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel informe le conseil que :

Ecole

Les travaux de peinture et la réfection des sols dans le bureau de la directrice et dans la garderie, ainsi que la pose de bandes anti-dérapantes sur les 2 escaliers ont été faits pendant les vacances scolaires. Le chauffe-eau a également été installé dans la classe de Mme Barraud.

Les travaux de peinture de la classe de Sandra Pouly sont prévus pour les vacances de la Toussaint.

Une demande de visiophone a été faite par l'école pour la sécurité de l'école et de la garderie. Une demande de devis est en cours.

La commission devra réfléchir à l'installation des cloisons des wc maternelle, la suppression de la baignoire et son remplacement par un bac à douche, au changement ou non des croisillons des fenêtres qui sont cassés.

Salle des Fêtes

L'aménagement du placard pour l'école ainsi que la pose d'étagères dans le local de rangement de la salle des fêtes ont été effectués cet été.

Une conseillère tient à préciser que les personnes faisant de la gym le lundi après-midi apprécient les nouvelles étagères.

Divers

Les travaux de réfection des murs du cimetière du bourg ont débuté.

Une rencontre avec Patrick Favre aura lieu pour préparer le carré des « poilus » pour le 11 novembre.

Commission communication

Annie Coperet informe le conseil que la commission travaille sur la dénomination des rues. La Poste se chargera de toute la saisie des nouvelles adresses. Le conseil municipal devra valider le nom de chaque rue.

Commission embellissement - fleurissement

Suite aux différents orages de cet été, les fleurs qui ont pris la grêle sont abimées.

Commission tourisme

Annie Coperet informe le conseil que les journées du patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre. Des visites commentées auront lieu à l'église et à l'ancienne mairie-école de Durette. Le circuit géosite sera également prêt pour ce week-end. Les visites lors de ses 2 jours seront gratuites.

Un conseiller demande pourquoi les touristes qui passent par l'Office de tourisme payent 6 € pendant l'été pour visiter des sites qui sont sur la commune de Régnié-Durette alors que la commune ne touche rien en retour.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe le conseil que la société Avanti Sport est intervenue pour la maintenance des panneaux de basket. En faisant le tour des différentes infrastructures communales, cette société, l'a informé que les crochets des filets des cages de foot à la Chapelière devaient être enlevés rapidement pour la sécurité des enfants.

Il a rencontré le président du tennis qui souhaiterait l'ajout d'une armoire dans le bureau de l'espace loisirs pour ranger du matériel actuellement entreposé dans les douches. Jean-Pierre Botteron propose plutôt de laisser le placard destiné à la sono et devenu vide. Le tennis est d'accord pour le prendre.

Le bal des vendanges des classes en 7 aura lieu le vendredi 23 septembre à l'espace loisirs, si toutes les conditions de sécurité sont mises en place.

Une conseillère signale qu'un trou dans le grillage du terrain de foot à la Chapelière sera à réparer.

Commission cyberspace

Annick Desplace informe le conseil que la commission va se réunir le 14 septembre.

Commission école

Catherine Cinquin informe le conseil que :

Cette année l'école compte 125 élèves répartis en 5 classes. L'équipe enseignante est la même que l'année dernière.

De nombreuses directives pour la sécurité sont mises en place. Des exercices de Plan Particulier de Mises en Sécurité (PPMS) devront être faits dans l'année, dont un avant les vacances de la Toussaint.

Les travaux ont été très appréciés par la directrice de l'école.

Un échange avec une école de Lyon suite à un contact pris lors de la Fête des Crus aura lieu. Une classe de Lyon viendra faire 1 journée de vendanges et une classe de Régnié-Durette ira visiter la basilique de Fourvière.

En ce qui concerne la cantine, le nouvel aménagement payé par le Sou des Ecoles et la mairie est très apprécié. Le personnel de la cantine ainsi que le sou des écoles attendent avec impatience les prochains travaux.

NAP

Le fonds de soutien perdure pour l'année 2016/2017.

Cette année, 5 périodes ont été proposées aux enfants pour qu'ils puissent faire plus d'activités. 3 comités de pilotage auront lieu à la fin de chaque trimestre. A partir du jeudi 22 septembre, reprise pour les intervenants bénévoles. Catherine Cinquin tient à les remercier pour le temps qu'ils consacrent aux NAP.

Cette année, 106 enfants sont inscrits : lundi 106, mardi 91, jeudi 93 et vendredi 89.

Commission urbanisme

Françoise Coquillion indique que la réunion publique du 1er septembre 2016 concernant la révision du PLU s'est bien passée avec une très bonne présentation par Monsieur Dallemagne du bureau d'études Latitude et des échanges constructifs avec le public.

Cette réunion avait fait l'objet d'une large information par voie de presse, affichage dans les hameaux de la commune, insertion sur le site internet de la commune et le pêle-mêle d'informations communales. Elle remercie les membres du conseil municipal ainsi que les membres extérieurs de sa commission pour leur présence et également le personnel communal pour la mise en place des affiches dans les hameaux.

La commission urbanisme se réunira les 22 et 29 septembre prochains et une réunion de travail, regroupant les membres de la commission urbanisme et ceux du Conseil Municipal qui n'en font pas partie, aura lieu le 4 octobre à 18 h 30. L'arrêt du PLU sera proposé pour la réunion du Conseil Municipal du 20 octobre.

Commission finances

Jany Cancela informe le conseil que la commission se réunira début novembre afin de faire un point sur la comptabilité communale avant la clôture au 15 décembre.

Commission intercommunale

La réunion de fusion qui a eu lieu le 8 septembre était très intéressante. Un comparatif financier a été présenté entre la CCHB et la CCSB. L'intégration de St Georges de Reneins est positive financièrement. Une délibération sera à prendre prochainement sur le nom, l'emplacement du siège social de la nouvelle communauté de commune ainsi que pour la modulation des taxes.

Questions diverses

Un conseiller :

- demande si le propriétaire de l'habitation en cours de restauration vers le château de la Pierre a déposé un permis de construire. Il lui est répondu que le propriétaire ayant été contacté, une demande de PC a été envoyée la semaine dernière en mairie.

- Informe le conseil qu'une ouverture pour une terrasse dans une maison du bourg a été faite sans qu'une demande de travaux n'ait été déposée en mairie. Les voisins ne trouvent pas cela normal. Il lui est répondu que les personnes concernées par cette gêne, doivent envoyer un courrier en mairie.
- Demande pourquoi un permis de construire à Vernus a été accepté par dérogation alors qu'il avait été refusé précédemment à cause du coefficient d'occupation des sols (Cos). Le permis a été accordé avec une dérogation du cos.
- Demande comment le changement de destination d'un cuvage a été accordé à la Ronze alors que cela n'est pas possible dans le règlement du pos.
- Demande pourquoi pour un autre permis de construire à Vernus les travaux ont débuté alors qu'il y avait eu un refus.
- Regrette vivement que le portage des repas pour les aînés ne soit plus effectué par des bénévoles mais par une société. Il lui est répondu que ce n'est effectivement plus possible puisque ce portage doit se faire en camion frigorifique.
- Souhaiterait savoir si un courrier a été envoyé aux habitants du bourg pour le positionnement de leur boîte aux lettres. Il lui est répondu que cela fait prochainement.

Il a été signalé à une conseillère que des poubelles restaient sur le trottoir occasionnant une gêne pour les personnes y circulant. Un courrier sera envoyé aux propriétaires.

Un conseiller souhaiterait savoir si des travaux sont prévus sur le carrefour de la Croix Penet. Monsieur le Maire répond que pour l'instant rien n'est prévu, par contre, il verra avec le comité des fêtes pour que leur panneau soit enlevé.

Suite à l'incendie du 8 septembre, un conseiller souhaiterait souligner l'intervention rapide des pompiers de Régnié-Durette. Il demande si la mairie va faire un courrier au sdis. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a eu une très bonne coordination entre les casernements présents et qu'effectivement le casernement de Régnié-Durette étant sur place tout de suite, ils ont sauvé la maison des flammes. Les pompiers de Régnié-Durette sont restés toute la nuit en surveillance. Une conseillère regrette que l'article du Progrès concernant cette intervention des pompiers était erroné.

Une conseillère souhaiterait savoir quand aura lieu le prochain CCAS qui devrait avoir lieu tous les trimestres

Une conseillère souhaite que Patrick Favre soit informé qu'une plaque d'égout est descellée à la Chapelière.

Une conseillère regrette que sur l'affichette créer par IPP pour les journées du Patrimoine à l'école de Durette, Messieurs Spee et Belleville ne soient pas mentionnés, alors que tous deux ont été également Maires de Durette.

L'adjointe à l'urbanisme fait un point sur les demandes d'urbanisme déposées en mairie depuis novembre 2015 :

Déclaration préalable

M. Passot Bernard : division de terrain chemin de la place - Mme Charles Clémence : division de terrain lieu-dit « les Chatillons » - M. Déprèle Thimoté : Création d'une terrasse lieu-dit « la Grange Barjot » - M. Déprèle Pascal : Modification de façade lieu-dit « le Clairon » - M. Roux Bernard : Division de parcelle lieu-dit « la Ronze » - Syder : Construction d'un poste transformateur électrique lieu-dit « la Croix Blanche » - Mme Jamot Mireille : Division de terrain lieu-dit « les Forchets » - M. Garcia Rosendo Transformation du garage en pièce d'habitation lieu-dit « la Haute Ronze » - M. Ruch Fabien : Création d'une terrasse surélevée lieu-dit « Ponchon » - M. Trichard Alain : Modification de façades 118, rue du Bourg - M. Bellessort Alain : Panneaux photovoltaïques sur toiture 320 chemin de la place - M. Aufranc Romaric : Abri bois et terrasse lieu-dit « L'Ollier ».

Permis de construire

M. Matos et Mme Jugnet : Changement de destination lieu-dit « la Ronze » - M. et Mme Bonnet Cyril : Extension maison individuelle 235 chemin de la place - M. Guillon Adrien : Extension bâtiment existant lieu-dit « Vernus » - M. et Mme Ruet : Maison individuelle lieu-dit « les Chatillons » - Mme Coquillion Françoise : Extension maison individuelle lieu-dit « la Roche » - M. Péchard Patrick : Agrandissement stockage lieu-dit « Aux Bruyères ».

Certification d'urbanisme opérationnel

M. Ducrozet Christophe construction d'une maison individuelle.

La séance est levée à 23h06